

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

APPLICATION ET ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE MEDIAROM

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tout produit vendu ou à toute prestation de service fournie par Mediarom concernant les logiciels i-agenda, Callmap et le matériel associé. Elles sont applicables dans leur intégralité pour tout contrat passé entre Mediarom et ses clients en France ou à l'étranger, quel que soit le lieu de livraison. Les présentes s'appliquent également aux échanges selon les normes EDI, XML, FTP, et plus généralement à tout autre mode d'échange électronique présent et à venir

1. Objet

MEDIAROM propose un logiciel de gestion d'agenda, sur internet pour les produits i-agenda et Callmap Fullweb et i-agenda et Callmap Corporate, ainsi qu'un ensemble de services pour faciliter leur gestion. Le logiciel fonctionne sur un navigateur Internet. Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles MEDIAROM fournit au client le service I-AGENDA ET CALLMAP (version fullweb) et le logiciel i-agenda et Callmap corporate, installé en local chez le client

2. Entrée en vigueur

Le contrat entre en vigueur à compter de la réception par MEDIAROM :

- ⚡ Du devis afférent signé avec mention « bon pour accord »
- ⚡ de l'autorisation de prélèvement bancaire dûment remplie et signée par le client,
- ⚡ d'un relevé d'identité bancaire
- ⚡ L'acceptation mutuelle d'un tarif particulier négocié entre les parties

En provenance du client qui a lu et accepté les CGV. Ces CGV ont été publiées le 23/06/2007 et sont applicables immédiatement. Mediarom peut à tout moment mettre à jour ces conditions générales de vente, du moment que les utilisateurs en soient informés.

La prestation de service de MEDIAROM, telle que décrite ci-dessous, sera mise en œuvre au maximum dans les trente jours ouvrés suivant la réception de l'ensemble des documents et donc l'entrée en vigueur du contrat.

3. Durée

a) Pour i-agenda et Callmap Fullweb

Le contrat de service est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de sa date d'entrée en vigueur. Il sera renouvelé chaque année par tacite reconduction pour une période égale, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, expédiée trois mois au moins avant l'échéance.

b) Pour i-agenda et Callmap Corporate Location

Le contrat de service est conclu pour une durée initiale de 4 ans (48 mois) à compter de sa date d'entrée en vigueur. Il sera renouvelé par tacite reconduction pour une période égale, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, expédiée trois mois au moins avant l'échéance.

4. Obligations du client

Sauvegarde des données locales de la version i-agenda et Callmap corporate: Le client effectuera une sauvegarde régulière de ses données locales i - agenda, soit la base de données

Le client est tenu de prévenir immédiatement MEDIAROM par lettre recommandée, de tout changement de domicile et de coordonnées bancaires.

En cas de fausse déclaration, d'usurpation d'identité, ou d'utilisation frauduleuse du service, le contrat sera de plein droit résilié, sans préjudice des dommages et intérêts que MEDIAROM pourrait réclamer au client, et des éventuelles poursuites qui pourraient être engagées contre lui.

5. Obligations de MEDIAROM

5.1. Sauvegarde des données serveurs

Les données des clients relatives à i-agenda et Callmap sont sauvegardées par Mediarom une fois par 24 heures, archivage pendant 90 jours

5.2. Assistance téléphonique

L'assistance téléphonique pourra intervenir si le client rencontre une difficulté dans l'utilisation du logiciel I-AGENDA ET CALLMAP, et après avoir consulté l'aide du logiciel. L'assistance téléphonique est accessible du lundi au vendredi de 9H à 18H30. MEDIAROM s'engage alors à

assister le client à l'installation du matériel, à l'utilisation du logiciel, et le cas échéant, à remettre les éléments installés en local du logiciel i-agenda et Callmap dans de bonnes conditions d'exploitation suite à un incident. MEDIAROM n'assurera pas l'assistance téléphonique pour les logiciels du client autres que ceux prévus au titre du contrat

5.3. Maintenance logicielle

MEDIAROM s'engage à effectuer les mises à jour (modifications, adaptations, évolutions...) s'imposant à la suite d'un changement dans l'environnement informatique et télécoms en vigueur. Le diagnostic et la maintenance corrective des anomalies signalées par le client ou détectées par MEDIAROM sont réalisés dans un premier temps par le biais d'un service d'assistance téléphonique. Le client bénéficie de ce service dans les conditions et modalités précisées dans les conditions particulières. Il appartient au client de se reporter à la documentation du logiciel avant chaque appel téléphonique et de décrire de façon précise et exhaustive les symptômes du problème rencontré. Dans l'hypothèse où l'assistance téléphonique n'aura pas permis aux parties d'aboutir à la correction de l'anomalie dans les deux jours ouvrés à compter de la détection de celle-ci, MEDIAROM procédera à la remise en état du logiciel par téléchargement, MEDIAROM sera à l'écoute des demandes et suggestions des clients mais décidera seule de l'opportunité d'éventuelles modifications, de leur contenu ou encore des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Mediarom interviendra de sa propre initiative lorsque cela s'avèrera nécessaire, soit en raison de la détection d'une anomalie, soit en cas de modification de l'environnement légal, réglementaire ou informatique. MEDIAROM s'engage également à informer le client de toute évolution du logiciel qui en modifierait les fonctionnalités ou l'ergonomie générale. Le client sera tenu d'accepter toute révision de logiciel proposée par MEDIAROM, sachant que seule la dernière version sera maintenue.

5.4. Services Internet

MEDIAROM met à disposition du client un service Internet pour i-agenda et Callmap fullweb. MEDIAROM accorde au client un droit limité, non transférable et non exclusif de bénéficier d'un accès informatique au service. Le droit accordé ne peut faire l'objet d'une sous licence, d'une cession ou d'un transfert par le client de quelque manière que ce soit. Un code d'accès est fourni initialement par MEDIAROM. Le client est responsable de la confidentialité du code d'accès. MEDIAROM décline toute responsabilité quant à l'utilisation des codes d'accès et des données par le client. MEDIAROM se réserve le droit de modifier ou d'adapter le service Internet.

5.5 Maintenance du serveur fourni au client

MEDIAROM procédera à un diagnostic à distance pour déterminer l'origine de la panne et décidera seule de la procédure d'intervention à appliquer. Les dommages dus aux chocs ou vandalisme, incendies, dégâts des eaux, surtensions du réseau téléphonique ou électrique sont exclus.

6. Confidentialité

Les données contenues dans les agendas sont strictement couvertes par le secret professionnel. Conformément à l'article 29 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, MEDIAROM s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées. MEDIAROM s'engage donc à respecter, de façon absolue, les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel et par ses sous-traitants.

7. Responsabilité

La responsabilité de MEDIAROM sera limitée à une utilisation normale du logiciel et des services. La responsabilité de MEDIAROM ne peut être engagée dans les cas suivants :

- ⚡ panne provoquée par l'intervention d'un tiers sur le logiciel,
- ⚡ implantation sur le PC ou serveur du client d'autres logiciels ou systèmes d'exploitation non compatibles avec le logiciel,
- ⚡ panne du PC ou serveur chez le client, excepté dans les cas prévus dans les conditions générales de vente du matériel,
- ⚡ dysfonctionnement du réseau téléphonique, incompatibilité du standard téléphonique,
- ⚡ non respect des obligations du client.

MEDIAROM ne saurait être tenue pour responsable des manquements à des obligations qui ne relèvent pas de sa négligence ou qui auraient pour cause des éléments qu'elle ne saurait maîtriser, tel que des problèmes d'accès au réseau, du fait notamment des opérateurs de télécommunication, ou du fait des éléments matériels et/ou logiciels



23 place Mozart 51100 Reims - Tel: 03 26 03 14 06 - Fax: 03 26 03 02 16 - www.mediarom.fr

Mediarom SARL au capital de 9145€ RCS: B399 413 996 95B18 SIRET: 399 413 996 00022 APE: 722Z

utilisés par le client non fournis par MEDIAROM ou en cas d'usage impropre du service offert par MEDIAROM par le client ou de non-respect des prescriptions techniques. En cas de prononcé d'une condamnation à l'encontre de MEDIAROM, et ce à quel que titre que ce soit, le montant cumulé des dommages et intérêts auxquels la société MEDIAROM pourrait être condamnée est expressément limité aux sommes effectivement perçues par celle-ci au titre des prestations de services pour lesquelles sa responsabilité a été retenue. En aucun cas, MEDIAROM n'est responsable des préjudices tels que préjudice financier, préjudice commercial, perte de clientèle, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, perte d'image de marque, perte de données, de fichiers ou de programmes informatiques subis par le client qui pourraient résulter de l'inexécution des conditions générales, lesquels préjudice sont de convention expresse, réputés avoir le caractère de préjudice indirect. Toute action dirigée contre l'abonné par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent n'ouvre pas droit à réparation par Mediarom.

8. Limitation de garantie

Mediarom garantit que les produits et services fournis aux termes des présentes seront conformes, pour l'essentiel, au besoin d'un utilisateur standard. Le progiciel est fourni en l'état sans garantie d'aptitude à une utilisation particulière, tous les risques relatifs aux résultats et à la performance du progiciel sont assumés par l'acheteur. En toute hypothèse, Mediarom n'assume que des obligations de moyens à l'exclusion de Mediarom toute obligation de résultat. La présente garantie est exclusive de toute autre garantie. Mediarom exclut toute autre garantie expresse ou implicite y compris, de manière non limitative, toute garantie de qualité ou d'adéquation à un besoin particulier.

Certaines fonctions d'échange de données (transfert de fichiers xml ou autres) vers une application tierce ne seront effectives que si le contrat de services correspondant est souscrit auprès de Mediarom en sus d'éventuels autres abonnements auprès de tiers.

9. Force majeure

Les cas de force majeure suspendront l'exécution du présent contrat. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à trois mois, le présent contrat sera résilié automatiquement. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits outre ceux habituellement considérés par la jurisprudence des cours et tribunaux français, les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, lockout, intempéries, épidémies, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modification légale ou réglementaire des formes de commercialisation.

10. Prix

Les prix des services sont définis dans le devis transmis au client, Ces prix sont susceptibles d'évoluer. Auquel cas MEDIAROM s'engage à en informer, préalablement le client. Les sommes dues par le client comprennent :

a) Pour i-agenda et Callmap Fullweb

≪ Une redevance pour le ou les services I-AGENDA ET CALLMAP, perçue d'avance pour le mois suivant,

b) Pour i-agenda et Callmap Corporate Achat

≪ Un règlement pour l'achat de la licence I-AGENDA ET CALLMAP et des services I-AGENDA ET CALLMAP et une redevance pour la maintenance perçue d'avance pour l'année suivante.

c) Pour i-agenda et Callmap Corporate Location

≪ Une redevance pour la location de la licence I-AGENDA ET CALLMAP et des services I-AGENDA ET CALLMAP, perçue d'avance pour le mois suivant

d) Quelque soit la version

≪ Le cas échéant, le prix des matériels et accessoires commandés par le client.

11. Modalités de paiement

Pour les versions Fullweb et Corporate Location les factures sont payables par prélèvement automatique à 10 Jours suivant la date de facturation. Pour la version Corporate les modalités de paiement sont précisées dans les conditions établies par devis. Dans tout les cas, le client seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre du présent contrat de services. Dans le cas d'un retard de règlement supérieur à 15 jours d'une quelconque somme due par le Client, Mediarom a la faculté, sans formalité particulière, de résilier le Contrat à effet de la date d'exigibilité de la créance. Mediarom s'engage alors à conserver les données du Client soixante jours après cette date. Au-delà les données du Client seront détruites sans préavis. Les sommes éventuellement réglées par le Client pour son abonnement resteront acquises à Mediarom sans préjudice de tous dommages-intérêts auxquels Mediarom pourrait prétendre. En outre, Mediarom facturera au

Client le solde éventuel de toutes ses commandes non encore facturées et l'ensemble des factures non encore échues deviendront de plein droit et immédiatement exigibles.

12. Cession du contrat

Le présent contrat ne peut faire l'objet, à titre principal ou accessoire, d'aucune location, cession ou transmission à titre gratuit ou onéreux, par le client, sauf accord préalable et écrit de MEDIAROM. Mediarom se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des obligations nées du présent contrat.

13. Résiliation du contrat

Le contrat peut être résilié unilatéralement en cas de manquement par l'une des parties à ses obligations, non réparé dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant à l'autre partie le manquement en cause. L'autre partie pourra faire valoir la résiliation de plein droit du contrat sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en vertu du présent contrat. En cas de résiliation, les sommes dues par l'abonné sont exigibles immédiatement. En cas de résiliation anticipée du fait de l'abonné, les sommes dues comprennent également les redevances restant à courir jusqu'à l'échéance du contrat.

14. Licence d'utilisation du logiciel i-agenda et Callmap

MEDIAROM est propriétaire des droits d'auteur des logiciels I-AGENDA ET CALLMAP, i-agenda sync outlook, i-agenda sync hellodoc, i-agenda et Callmap mobile, CTI i-agenda et Callmap, au sens des dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. MEDIAROM met à disposition du client à titre personnel, le logiciel en vue de la réalisation des prestations de services aux conditions ci-après relatées. Le client s'engage à respecter les conditions normales d'utilisation du logiciel à appliquer strictement les instructions données par MEDIAROM, et à respecter les présentes dispositions. Le logiciel doit être utilisé conformément aux stipulations des présentes conditions générales, ainsi qu'aux prescriptions et consignes de sécurité d'utilisation de bons fonctionnements contenues dans la documentation remise au client, conformément à sa destination, pour les seuls besoins propres du client sur PC ou serveur informatique désigné compatible. Le droit d'utilisation du logiciel est accordé pour la version du logiciel disponible à la date d'entrée en vigueur du présent contrat, ainsi que pour toutes les mises à jour et nouvelles versions qui seront installées. Toute utilisation non expressément autorisée par MEDIAROM au titre des présentes est illicite conformément à l'article LA 22-6 du Code de la propriété intellectuelle. Ainsi, il est notamment interdit au client de procéder à :

≪ toute reproduction par quelque moyen que ce soit du logiciel et de la documentation

≪ toute représentation, diffusion, ou commercialisation du logiciel, que ce soit à titre onéreux ou gratuit

≪ toute forme d'utilisation du logiciel de quelque façon que ce soit aux fins de conception, réalisation, diffusion ou commercialisation d'un logiciel similaire équivalent ou de substitution

≪ toute mise à disposition directe ou indirecte du logiciel au bénéfice d'un tiers, notamment par location, cession, prêt

≪ l'adaptation, la modification, l'arrangement du logiciel pour quelque raison que ce soit, notamment en vue de la création d'un logiciel dérivé ou entièrement nouveau

≪ toute transcription directe ou indirecte, ou traduction dans d'autres langages du logiciel ainsi que sa modification même partielle et, vue notamment d'une utilisation sur tout autre matériel que celui décrit aux conditions particulières

≪ toute utilisation pour un traitement non autorisé par MEDIAROM,

≪ Conformément aux dispositions de l'article 122.6-1 du Code de la propriété intellectuelle, le client pourra obtenir de MEDIAROM les informations nécessaires à l'interopérabilité du logiciel avec d'autres logiciels créés de façon indépendante.

D'une manière générale, le client est seul responsable des conséquences dommageables qui pourraient résulter d'une telle interopérabilité.

15. Autres prestations

Les prestations qui ne sont pas expressément prévues dans le contrat et devis initial pourront être assurées par MEDIAROM à titre de prestations supplémentaires et facturées en sus en appliquant le tarif en vigueur

16. Attribution de compétence et droit applicable

Il est donné attribution de juridiction aux Tribunaux compétents de Reims pour toute contestation pouvant surgir entre les parties, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, avec application de la loi française. Le client déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve les conditions générales de la société Mediarom ci-dessus reproduite.